

des assurances certaines et *légales*, d'une interprétation de la loi de séparation conforme aux règles de l'Eglise. Le gouvernement donnerait bien toutes les assurances que l'on voudra ; mais il ne peut leur assurer la forme légale qu'avec le concours de la Chambre, et celle-ci ne paraît pas disposée à revenir sur une loi qu'elle a faite sienne.

— On a bien imaginé un demi moyen. Le Conseil d'Etat déclarerait d'une façon authentique que dans les cas de conflit entre plusieurs associations culturelles, il admettrait celle qui est en communion avec l'évêque et soutenue par lui. Cette décision de *massima* une fois prise servirait de règle pour les décisions à venir ; on aurait donc une assurance, en un certain sens légale, que le gouvernement ne se servirait pas de l'article 8 pour écraser l'article 4, et de la loi de séparation pour faire un schisme. Mais on sait le servilisme du Conseil d'Etat, il ne fait que ce que le pouvoir lui fait faire ; et, si en dépit de ses déclarations, le gouvernement lui conseillait de modifier sa procédure, ce ne sont pas les conseillers d'Etat qui auront jamais l'idée de résister. D'ailleurs cette combinaison a été radicalement écartée par le Vatican.

— La décision pontificale a créé une détente à Rome et cela s'ajoutant à la saison des vacances nous procure des journées tranquilles au point de vue politique. Le consistoire, dont on avait tant parlé, sera renvoyé au mois de décembre, et on assure qu'il n'y aura pas de promotion de cardinaux, ni italiens, ni de curie, ni étrangers. Cela va faire un certain nombre de désillusions, mais l'espérance prendra bientôt le dessus et on attendra plus ou moins patiemment le prochain consistoire. Le nouveau nonce de Lisbonne est nommé, c'est Mgr Giulio Tonti, qui a été pendant une quinzaine d'années délégué apostolique à Port-au-Prince et archevêque de cette ville, puis est passé de là au Brésil en qualité d'internonce. Il remplacera à Lisbonne le même prélat, Mgr Macchi, auquel il avait déjà succédé à Petropolis.

DON ALESSANDRO.

### Prières des Quarante-Heures

JEUDI,	25	OCTOBRE	— Pensionnat de la Pointe-aux-Trem-
SAMEDI,	27	"	— Saint-Joseph à Montréal. [bles.
LUNDI,	29	"	— Asile Saint-Antoine, Longueuil.